



CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT

Section DRANCY
3 rue Roger Salengro
93700 DRANCY
Tél : 01 48 31 51 80

Courrier recommandé avec AR1A01030508009

Drancy le 7 novembre 2007

Monsieur MANGIN Président
O.P.H. Drancy
27 rue Roger Petieu
93705 DRANCY cedex

Monsieur Le Président,

Plusieurs locataires de la cité Pierre Séward ont demandé à nous rencontrer pour nous faire part des problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement.

Nous les avons donc reçus mardi 6 novembre dans nos locaux et ils nous ont expliqué qu'ils étaient sans chauffage, certains d'entre eux depuis plusieurs hivers (trois ans), d'autres sont inondés régulièrement car la tuyauterie est défectueuse. Les appartements libérés font l'objet de destructions intérieures, ce qui explique les ruptures de canalisations et les inondations qui en résultent. Les personnes concernées doivent le plus souvent attendre un hypothétique dépannage des services de l'Office.

Les habitants de la Cité Pierre Séward se sont déplacés à l'Agence du Parc et au Siège de l'Office pour n'obtenir qu'une réponse :

« Faire des réparations de chauffage coûterait trop cher... » à une locataire, il a même été proposé de lui prêter des radiateurs électriques: ce qui nous apparaît comme le comble du cynisme non seulement la facture d'énergie est à la charge de l'occupant mais l'OPH continue à prélever les charges sur la quittance de loyer.

Comment comprendre que des familles en 2007 sont sans chauffage depuis tous ces longs mois d'hiver, parce que leurs bâtiments font partie d'un plan ANRU ? Pour nous, défenseurs du logement social, cette situation est inadmissible !!

Nous sommes loin de l'esprit des textes qui prévoient le maintien de la qualité des services rendus aux familles vivant dans des immeubles à démolir pendant toute la durée des opérations de rénovation.

Le ménage n'est plus assuré là où les locataires sont isolés. Certaines familles sont obligées pour obtenir 15° de brancher leurs fours à gaz ou des poêles à pétrole. Les locataires vivent dans des conditions indignes et la responsabilité vous en incombe. Vous devez faire cesser cette situation.

Les familles habitant ces immeubles ont droit au respect de leur dignité, elles ne sont pas responsables de vos choix !!

En payant leur loyer à l'Office que vous dirigez elles ont droit « au gîte et au couvert » et, visiblement, ici, ce n'est pas le cas !

La transparence et l'équité dans l'attribution du logement d'accueil fait aussi partie intégrante du processus de relogement. Nous ne pouvons que regretter l'absence de concertation sur ce sujet.

Vous devez prendre vos responsabilités et les assumez jusqu'à leur relogement sur Drancy dans des logements tenant compte de leurs revenus et de leur situation familiale.

Il est urgent de faire cesser ces « dysfonctionnements » pour garantir aux habitants de cette Cité les droits garantis par le bail et le loyer qui sont payés à l'OPH que vous dirigez.

Nous vous informons que nous prévenons Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet des conditions de vie indignes auxquelles vous condamnez ces foyers sans vous soucier des risques de feu, d'explosion, d'asphyxie ou d'électrocution.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

P/Le Bureau
Michèle TRAMONI
Présidente

